



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40
mairie@saintsavin-isere.fr



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-SAVIN

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif de constitution obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants. C'est une personne de droit public à compétence spécialisée s'exerçant sur le territoire communal. Il dispose d'une personnalité juridique propre, et possède son propre budget.

En vertu de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait obligation aux CCAS des Communes de plus de 3 500 habitants d'effectuer un Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget.

L'article 107 de la loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer ces dispositions.

Le CCAS de Saint-Savin dispose d'un budget ; préalablement à son vote, un débat sur les orientations des budgets doit avoir lieu et il s'effectue désormais sur la base d'un rapport.

Le budget du CCAS doit répondre au mieux aux préoccupations des habitants de Saint-Savin tout en intégrant les contraintes liées à une contexte économique difficile et aux orientations du gouvernement dans le cadre du projet de la Loi de finances.

Le Débat d'Orientation Budgétaire présente les évolutions des masses budgétaires prévues pour l'année 2026. Le détail des dépenses prévisionnelles sera présenté au moment du vote du budget.

Contexte 2025 :

Pour mémoire, le budget primitif 2025 du C.C.A.S se composait comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	124 374,35 €	124 374,35 €
Investissement	0€	0€
Total du budget	124 374,35 €	124 374,35 €

Bilan de l'année 2025 :

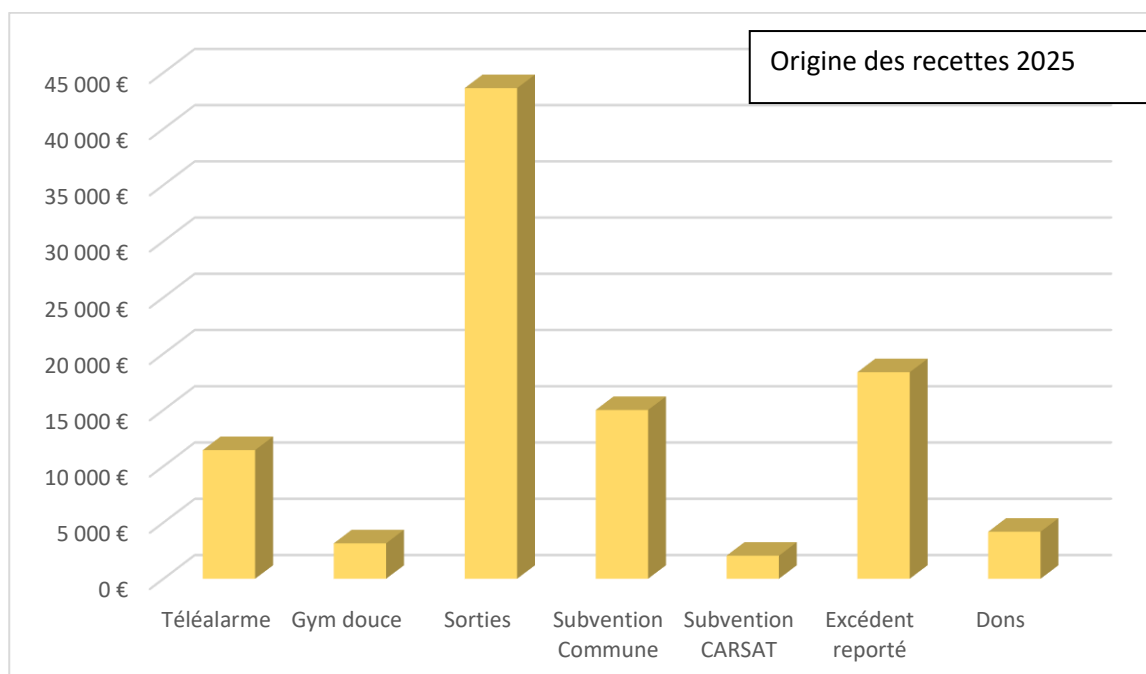
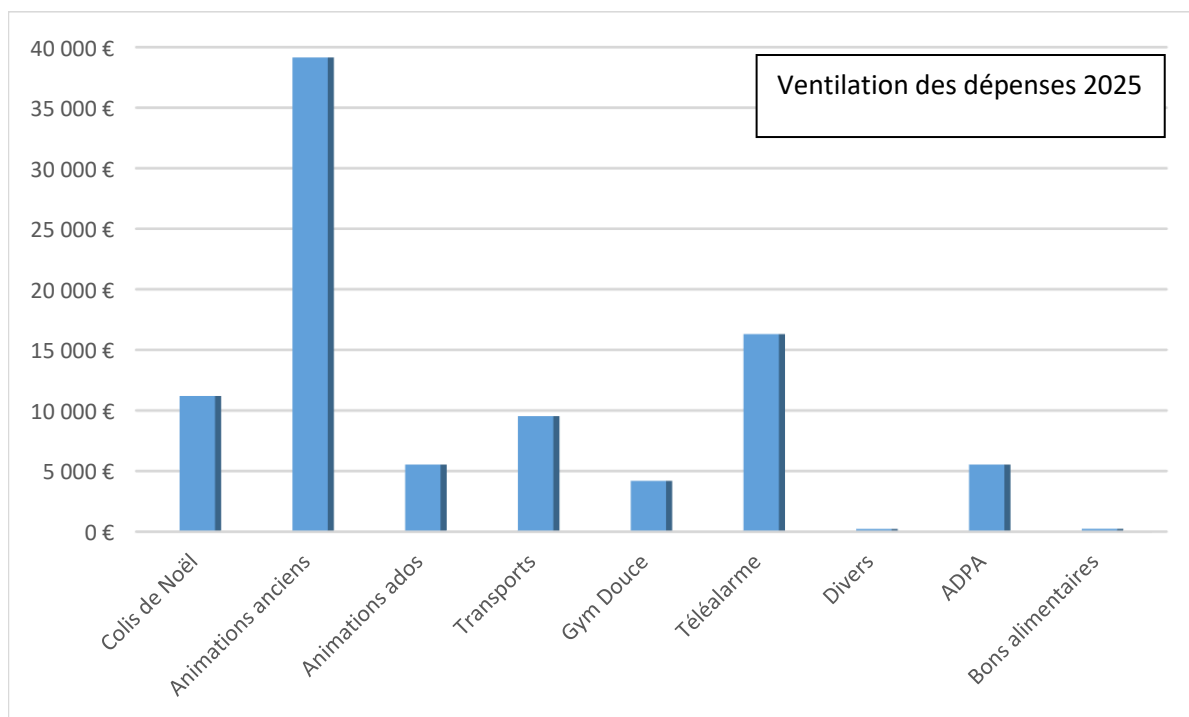
Les dépenses réalisées pour l'année 2025 sont de **96 430,15 €** avec un résultat de clôture de **11 575,37 €**.

La volonté des membres du CCAS de maintenir une vie sociale active pour les habitants du village et de mettre en place de nouvelles activités a été respectée :

- Pour nos jeunes
 - o Sorties à la journée à Walibi
 - o Après-midi ou journées d'activités à chaque période de vacances scolaires : culturelles (musée Dauphinois), sportives Bowling, sport aquatique, ...), découverte du monde des pompiers.
- Pour nos anciens
 - o Colis de Noël composés de produits locaux
 - o Sortie à la journée : Repas spectacle sur Lyon
 - o Séjour d'une semaine en pension complète en Bretagne
 - o Journée guinguette en extérieur
- Pour tous
 - o Spectacle assuré par Papagalli

Une subvention de 2878 € nous sera versée au titre du programme ANCV pour le séjour organisé pour nos aînés en Bretagne

Le budget général veille à une répartition équitable des moyens, afin de répondre de manière équilibrée aux besoins des seniors et des jeunes de la commune.



Les orientations 2026 :

En 2026, il est proposé de reconduire les actions menées en 2025, à savoir :

- Pour nos aînés :

- ✓ Colis de Noël
- ✓ Sortie à la journée et séjour pour les plus de 60 ans
- ✓ Après-midi festif
- ✓ Repas de printemps

- Pour nos ados : 2 jours d'animation à chaque vacances

- ✓ Walibi
- ✓ Sorties culturelles
- ✓ Sorties sportives
- ✓ Sortie ski

A noter que le coût du séjour en Alsace étant moins onéreux que celui de 2025 en Bretagne (plus court et moins loin), cela nous permet d'organiser plus d'animations auprès des anciens et des ados sans augmenter notre budget.

La subvention versée par la municipalité (20 000€) ainsi que par le don perçu par le Comice Agricole (2 878 €) nous permettent également de pouvoir prendre en charge les augmentations de charges afférentes à la téléalarme, à la gym douce et à l'alimentation.